



Assemblée générale

Distr. générale
6 novembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 136 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

Prévisions budgétaires révisées relatives à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve au titre du chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions budgétaires révisées relatives à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) au titre du chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (A/73/402). Le montant net des dépenses supplémentaires y a été évalué à 2 315 400 dollars. Aux fins de cet examen, le Comité s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des compléments d'information et des précisions avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 26 octobre 2018.

2. Le rapport du Secrétaire général est soumis en application des résolutions 2361 (2017) et 2394 (2017)¹, dans lesquelles le Conseil de sécurité s'est, entre autres, félicité des progrès accomplis concernant le rétablissement progressif de la présence des Nations Unies dans le secteur bravo du Golan à la suite de l'amélioration des conditions de sécurité.

3. L'ONUST a été créé par la résolution 50 (1948) du Conseil de sécurité. Conformément à la résolution 73 (1949) du Conseil, l'objectif de l'Organisme est d'observer et de faire respecter le cessez-le-feu sans condition et d'aider les parties à contrôler l'exécution et le respect des dispositions des accords d'armistice de 1949. Le chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 contient des informations sur les activités de l'ONUST pour l'exercice biennal en cours, qui continue de maintenir des contacts avec les autorités régionales et d'affecter des observateurs à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et à la Force intérimaire des

¹ Le Comité consultatif prend note de la résolution connexe du Conseil de sécurité 2426 (2018) adoptée le 29 juin 2018.



Nations Unies au Liban (FINUL) (voir [A/72/6 \(Sect. 5\)](#) et [A/72/6 \(Sect.5\)/Corr.1](#), par. 5.85 à 5.89].

4. Dans son rapport sur les prévisions révisées, le Secrétaire général indique que l'ONUST a déployé des observateurs militaires du Groupe d'observateurs au Golan au service de la FNUOD depuis 1974 pour mener des activités d'observation à l'appui du mandat de la Force. Il ajoute en outre que, bien qu'il exerce ses fonctions sous le contrôle opérationnel du commandant de la Force, le Groupe d'observateurs au Golan relève, sur le plan administratif, de l'ONUST (voir [A/73/402](#), par. 1). **Le Comité consultatif rappelle les observations qu'il a formulées auparavant au sujet de la FNUOD sur le fait qu'il importe que les missions de maintien de la paix des Nations Unies et d'autres entités dans la région coopèrent (voir [A/71/836/Add.2](#), par. 43). À cet égard, il souligne la nécessité d'éviter les chevauchements et les doubles emplois, chaque fois que possible.**

5. Le Secrétaire général indique qu'avec l'escalade du conflit en République arabe syrienne en 2014, les conditions de sécurité sur le terrain se sont détériorées, ce qui a conduit la FNUOD et le Groupe d'observateurs au Golan à se retirer temporairement de certaines des positions qu'ils occupaient auparavant dans le secteur bravo de la ligne de cessez-le-feu. En raison de ce retrait rapide, le quartier général de la FNUOD au camp Faouar et les postes d'observation du Groupe d'observateurs au Golan ont été laissés sans protection, d'où de considérables pertes de matériel et dommages causés aux installations (voir [A/73/402](#), par. 4). Ayant demandé des précisions, le Comité a en particulier été informé que la valeur globale des pertes liées aux postes d'observation 71 et 72, pour lesquels le Secrétaire général demande actuellement des ressources (voir par. 7 ci-dessous), s'élevait à environ 1,1 million de dollars, dont 830 000 dollars pour les dommages causés aux installations, 220 000 dollars pour les pertes de matériel et 70 000 dollars pour les pertes d'articles consommables.

6. À la suite de l'amélioration des conditions de sécurité, la FNUOD a élaboré un plan en plusieurs étapes, actuellement en cours d'application, pour rétablir sa présence dans les zones évacuées et reprendre les opérations dans le secteur bravo (voir [S/2018/244](#), par. 22 à 25). Ayant demandé des précisions à cet égard, le Comité consultatif a été informé que conformément aux dispositions de la résolution [72/264](#) de l'Assemblée générale sur les dépenses imprévues et extraordinaires pour l'exercice biennal 2018-2019, environ 1,2 million de dollars avait été dépensé en 2017 et 1,4 million de dollars en 2018, principalement pour la rénovation de structures en dur, l'achat et la construction de locaux préfabriqués et l'achat de quatre véhicules blindés, afin d'appuyer le retour des observateurs militaires de l'ONUST et la reprise des activités des patrouilles motorisées.

7. Le Comité consultatif a été informé que le montant des prévisions révisées avait été établi à 2 315 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel) à la suite de l'évaluation technique achevée par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions en mai 2018, qui avait servi de base à la réoccupation des postes d'observation 71 et 72, prévue dans la troisième phase du plan de la FNUOD. Ces ressources permettraient de financer les objets de dépense autres que les postes nécessaires à la reprise progressive des activités dans le secteur bravo, et seraient destinées essentiellement à la reconstruction et à la remise en état des postes d'observation 71 et 72 au vu des dommages et des pertes subis. Le Secrétaire général indique dans son rapport que ces ressources supplémentaires n'ont pas été prévues dans le projet de budget-programme initial pour le chapitre 5 (y compris l'ONUST), en raison du délai prescrit pour l'établissement du budget et des conditions de sécurité d'alors, qui étaient incertaines. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les incidences financières du rapport du Secrétaire

général ne portaient que sur 2019. Des informations détaillées sont présentées à la section III du rapport du Secrétaire général.

8. Ayant demandé des précisions en ce qui concerne le montant de 1 272 600 dollars demandé au titre de l'aménagement des locaux, le Comité consultatif a été informé qu'il permettrait de financer certains travaux nécessaires, notamment la construction d'un abri en béton armé et de murs pare-éclats en T également en béton armé, de logements et de locaux préfabriqués, de fosses septiques, de puits d'infiltration et d'installations de sécurité. Il a aussi été informé qu'un montant de 305 200 dollars permettrait de financer le remplacement de matériel aux postes d'observation 71 et 72, notamment d'équiper les pylônes autoporteurs de matériel et de mécanismes de communication perfectionnés. Pour ce qui est de la structure des dépenses par rapport au budget approuvé pour l'amélioration des locaux, le Comité note qu'un montant de seulement 30 000 dollars, soit 3,6 % du crédit ouvert de 818 400 dollars, avait été dépensé au 30 septembre 2018. **Le Comité compte que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera son rapport, des renseignements supplémentaires sur le montant demandé au titre de l'aménagement des locaux, en particulier compte tenu de la faible proportion des dépenses engagées au titre de cette rubrique budgétaire.**

9. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 4 et 8 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les ressources supplémentaires demandées pour l'ONUST, d'un montant de 2 315 400 dollars, soient approuvées.**